www.icn-presse.corsica

#6911 Vendredi 4 février 2022

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

ZONES HUMIDES

À DÉCOUVRIR ET PROTÉGER

P5 À 9

Photo M. Garrido

1,75€

INITIATIVE

LE PARI DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
ASSEMBLÉE P 20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9

9 201669 111606

SEMPR' À FIANC' À VOI

ÙN MI LAGNU MICCA=
PUDARIU PASSÀ L'ATERNITÀ
SPIIGHENDU À I FRANCESI
A DIFFERENZA TRÀ
AUTUNUMIA È INDIPENDENZA
KAMPÀ

ICN #6911

SOMMAIRE

À LA UNE

VIE PRATIQUE **P5 À 8**

OPINIONS **P4**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION **P17**

INITIATIVE ***DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE À BUNIFAZZIU*** **P18**

ASSEMBLÉE **P20**

CARNETS DE BORD **P22**

ANNONCES LÉGALES **P9**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :
Paul Aurelli
(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)
journal@icn-presse. corsica
Chef d'édition :
Elisabeth Milleliri
informateur.corse@orange.fr
(Heures de bureau 06 44 88 69 40)
1er secrétaire de rédaction :
Eric Patris
eric. patris-sra@icn-presse. corsica
(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2e étage), 20200 BASTIA
• **Secrétariat Bernadette Benazzi**
Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)
gestion@corsicapress-editions.fr
• **Annonces légales Albert Tapiero**
Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)
al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

Fondateur Louis Rioni
CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Membre du SPHR et de
l'Alliance de la Presse d'Information Générale
AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Campà in paesi

Mentri chì no ci lagnemi dipoi tanti è tanti anni di i nostri paesi corsi spupulati – hè ghjustificata – un studiu publicatu da l'Insee ci faria guasgi dì chì tuttu ùn saria micca persu. In fatti, sicondu l'istitutu naziunali di a statistica è di i studii ecunomichi, nant'à i 75500 ghjovani isulani trà 3 è 24 anni, guasgi 31300 campani nant'à una cumuna rurali, ciò chì raprisenta quattru ghjovani nant'à deci (41,5 %). Sò quattru punti di più di pettu à a media naziunali. Una specificità: i ghjovani isulani stani u più spessu ind'i spazii rurali autonomi, inveci di ritruvassi ind'i periferii di i cità. Di pettu à u restu di a Francia, hè in Corsica ch'ellu si trova u più ghjovani ind'i tarritorii rurali autonomi, mentri ch'ellu hè quì chì a prupurzioni di ghjovani stallati ind'i lochi rurali sottu à l'inflruenza di i poli urbani hè a più debbuli. S'è no intrimi ind'i particulari, trà 3 è 10 anni, sò 42 % di i ghjovani chì stani «in paesi», 43,8 % pà l'11-17 anni è 38 % pà quilli trà 18 è 24 anni. Pà spiegà sti sciffri, un custatu simplici è capiscitoghju: i famighji chì t'ani i figlioli più ghjovani ci la farani di più à lascià i lochi urbani pà una vita più bella ind'i cumuni rurali vicin'à i cità. Pudarani avè, par certi, una casa più maiò è à più bon pattu, da chì fà crescia i soi ind'i cundizioni i più ottimi. Dopu avè fattu studii in Corsica o in cuntinenti, una parti di i ghjuvanotti corsi ani da vultà o dicida di campà in campagna. S'è i ghjovani parsoni maiò chì stani inde u rurali t'ani suventi un impiegu, hè pà sti lochi dinò chì u disimpiegu pà sta categuria d'età hè u più forti, à pocu pressu 20 % ind'i tarritorii i più scantati. S'è certi sciffri amintati quì ci pudariani fà vultà una cria di spiranza, bisognu à dì ch'elli ùn bastani micca s'omu si metti ind'a pelli di un militanti chì lotta pà a salvezza d'un mondu più equilibratu è sulidariu. Aldilà di a presa di cuscenza di i sfarenti urghjenzi chì ci dumandani sforzi individuali è cullittivi, a putenza publica si devi impatruniscia ancu di più cù primura è misura di stu tema di a vita in campagna, sti lochi chì erani, prima, u cori battenti di a nostra isula. ■ ***Santu CASANOVA***

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?
Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?
Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?
Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais ?
REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN
Écrivez-nous : journal@icn-presse. corsica

SI PASSA CALCOSA… ANNANT'A RETA

Le chat de Schrödinger peut retourner dans son panier. Dans le rôle de l'objet quantique, Emmanuel Macron s'est imposé haut la main : il est candidat, mais il ne l'est pas. Et ça fait jaser, dans la sphère de l'oiseau bleu. Alors que les parrainages en vue de la présidentielle commencent à arriver au Conseil constitutionnel, plusieurs élus se sont fendus d'un tweet pour annoncer qu'ils soutenaient la candidature du Président de la République sortant. Ça étonne, titille, mais oui, c'est possible, un élu peut tout à fait décider de parrainer un non-candidat, de manière symbolique. Cela dit, là, ça fait beaucoup de monde qui décide faire spontanément (?) dans le symbolique. D'autant que de leur côté, les ministres Franck Riester et Olivier Dussopt avaient, le 28 janvier, diffusé sur leur compte Twitter des visuels de campagne «*Macron 2022*» tout ce qu'il y a de plus explicites. Tweets qui ont été effacés depuis ; mais trop tard. Par ailleurs, les #AvecVous2022 et #Macron2022 sont allègrement diffusés par les députés LREM. Mais après tout, objecteront sans doute les fans d'Emmanuel Macron, on a bien vu des présidents sortants et se considérant même comme définitivement sortis être plébiscités, tel Sergio Mattarella, quasiment sommé de rempiler. Tout de même, voir la macronie citer l'Italie en exemple, après l'avoir tant dénigrée aux premiers temps de la pandémie, ce serait un comble. Oui, bon, mais en même temps, n'est-ce pas… En même temps, justement, le candidat de Schrödinger refuse catégoriquement de sortir de la boîte. Il l'a d'ailleurs répété dans une interview à *La Voix du Nord*, il a bien trop à faire en sa qualité de «*toujours président*» pour songer déjà à prendre son dossard. Il est vrai qu'entre l'Ukraine et le Mali, en ce début d'année du Tigre d'eau -qui ne se laissera peut-être pas chevaucher aisément- il a d'autres chats à fouetter. ■ *EM*

HUMEUR

Temps x

X une lettre qui évoque pour les uns, un symbole mathématique ou celui de l'excellence. Pour d'autres, un signe des temps. Celui d'une émission de vulgarisation, et d'anticipation proposée dans les années 80, par les frères Bogdanov à la fameuse génération X. Mais alors, ces derniers temps, comment penser et nommer ce X ?

Est-ce celui d'une nouvelle forme de xénélasie, cette interdiction qui frappait autrefois les étrangers lorsqu'ils voulaient rentrer dans une ville, et qui désormais s'abat sur tous ceux qui non-vaccinés souhaitent entrer dans les lieux culturels, les cafés et les restaurants ? Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de polémiquer sur *«être pour ou contre un vaccin»* mais de s'interroger sur ce qui se joue politiquement, socialement et économiquement. Sommes-nous définitivement passés du temps *«il est interdit d'interdire»* à celui d'*«il est autorisé de ne plus autoriser»* ?

Est-ce le X de cette inconnue, qui n'en est pas une, la candidature d'Emmanuel Macron à l'élection présidentielle ? Difficile pour le moment de résoudre cette équation dont les valeurs connues ne sont que des petites phrases, des discours entendus et des manœuvres de ralliement. Expressions littérales plus que littéraires, des Z et M. qui proposent des valeurs absolues de plus en plus distantes d'une possible égalité ou des autres variables inconstantes A, P, H, T, V, R qui tentent de ne pas être isolées ou exclues d'une campagne. Encore quelque temps à tenir, à entendre ou à lire les hypothèses des spécialistes et autres commentateurs. Avec finalement pour seul résultat visible, cette impression de perdre notre temps.

Est-ce le X de la Xylella, cette bactérie qui contamine et condamne de nouveau les oliviers d'ici et d'ailleurs ? Le X de ces rayons sur une radio qui ont dévoilé une balle de kalachnikov dans le bras d'une victime de l'attentat du Bataclan qu'un chirurgien a tenté de vendre aux enchères ? Le X d'une plainte ? Le X d'une absence ? Le X d'un anonymat ? Le X d'un film. ?

Et si somme toute, la réponse à toute interrogation nous était offerte par l'équation d'Albert Einstein : *«Soit A un succès dans la vie. Alors A = xyz, où x = travailler, y = s'amuser, z = se taire»*. De quoi nous donner un rien de temps pour sourire ou un temps utile pour voir le monde autrement. ■ ***Dominique PIETRI***

ZONES HUMIDES

À DÉCOUVRIR ET PROTÉGER

Photo M. Garrido

La Journée mondiale des zones humides, fixée au 2 février, joue les prolongations. Coordonnées par l'Office de l'environnement de la Corse, des animations, des balades permettent à tous les publics de se familiariser avec ces milieux et de mieux mesurer leur importance. Non seulement d'un point de vue écologique mais aussi en termes de service rendu, notamment face au réchauffement climatique.

Santa Ghjulia, janvier 2022

Photo L. Sorba

Tourbière de Moltifau

Dans le monde, plus de 40 % de toutes les espèces et 2/3 des poissons consommés dépendent de ces milieux.

Quel est le point commun entre la baie de Somme, la Camargue, l'estuaire du Sinnamary en Guyane ou encore l'espace naturel d'Arasu, en Corse-du-Sud ? Tous ces sites sont des zones humides. Le terme de « zone humide », qui s'applique à un espace de transition entre la terre et l'eau, peut recouvrir diverses réalités : il s'agit de lieux où l'eau, qu'elle soit douce ou salée, peu profonde, est présente, soit de façon permanente soit de manière temporaire. Il peut donc désigner estuaires, lagunes, marais, étangs, lacs, marais salants, baies, vasières, tourbières, prairies humides, mares, forêts humides, ou encore récifs coralliens, lagons et mangroves dans les régions tropicales. Tous ces différents types de zones humides sont autant d'écosystèmes extrêmement précieux à de nombreux égards. En premier lieu, ils sont propices au développement de nombreuses formes de vie, animales comme végétales, terrestres comme aquatiques (plantes, oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, poissons et invertébrés) et outre la biodiversité qui leur est propre, ils offrent un accueil temporaire à de nombreuses autres espèces, notamment les oiseaux et poissons migrateurs, à certaines étapes cruciales de leur vie. En France, la totalité des amphibiens (grenouilles et tritons), environ la moitié des oiseaux et un peu moins d'un tiers des espèces végétales remarquables dépendent des zones humides. Dans le monde, plus de 40 % de toutes les espèces et 2/3 des poissons consommés dépendent de ces milieux.

Par ailleurs, les zones humides sont des alliées incontournables dans la lutte contre les changements climatiques, et rendent de nombreux services, essentiels et gratuits. Elles constituent en effet des milieux très indiqués pour la mise en œuvre des *« solutions fondées sur la nature »* (SFN). Elles sont indissociables de l'eau : elles n'existent pas sans elle… mais la réciproque est tout aussi vraie. Elles fonctionnent comme des éponges. Durant les périodes pluvieuses, elles absorbent et stockent naturellement l'eau, contribuant ainsi à la réduction des inondations et la gestion des crues. Pendant l'inondation, leur végétation piège les sédiments et freine la vitesse de l'eau, dispersant ainsi l'énergie du courant. Une fois que la pluie a cessé, les zones humides vont libérer l'eau qu'elles ont accumulée et qui alimentera alors les nappes phréatiques

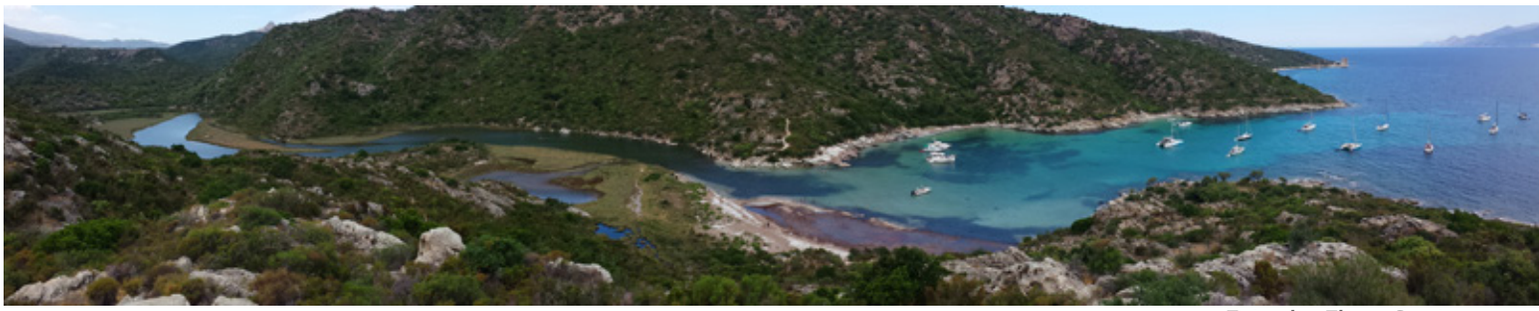

Photo N.Malet • IFREMER

Estuaire FiumeSantu

Lagune de Palu

Photo NJ.-C. Moracchini Zoumate

LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit les solutions fondées sur la nature (SFN) comme « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité », que ce soit en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion des risques naturels, de santé, d'approvisionnement en eau ou encore de sécurité alimentaire. Elles offrent une alternative économiquement viable et durable, souvent moins coûteuse à long terme que des investissements technologiques ou la construction et l'entretien d'infrastructures grises. Une SFN doit satisfaire à deux exigences principales : contribuer de façon directe à un défi de société identifié, autre que celui de la conservation de la biodiversité ; s'appuyer sur les écosystèmes et présenter des bénéfices pour la biodiversité.

Quant aux herbiers de posidonie, plante marine emblématique des fonds méditerranéens, leur capacité de stockage du carbone est remarquable : 1 km² de posidonies stocke près de trois fois plus de carbone (83 000 tonnes) que la même surface de forêt.

et les cours d'eau, retardant ainsi les effets des sécheresses. En 2019, plus de 67 % du territoire français a été concerné par des mesures de restrictions d'eau. Maintenir et préserver une zone humide est une SFN efficace, utile et bon marché pour préserver la ressource en eau : on estime en effet qu'il coûte cinq fois moins cher de protéger les zones humides que d'avoir à compenser, après les avoir détruites, la perte des services qu'elles rendent gratuitement. Leur végétation assure également une filtration et une épuration de l'eau, cette fonction a d'ailleurs été quantifiée : en bon état, une zone humide permet une économie de traitement de l'eau potable chiffrée à 2 000 euros annuels par hectare et par habitant. Par ailleurs, elles jouent un rôle important dans la préservation de la qualité de l'air : tourbières, mangroves, prairies humides, marais littoraux mais aussi herbiers marins, sont parmi les écosystèmes les plus efficaces pour stocker de grandes quantités de carbone. À condition toutefois qu'elles soient maintenues en bon état, faute de quoi le carbone qu'elles ont accumulé, parfois pendant des siècles, est relâché dans l'atmosphère. À titre d'exemple, les tourbières, qui couvrent seulement 3 % de la surface de la Terre, emmagasinent entre 300 et 500 gigatonnes de carbone. Quant aux herbiers de posidonie, plante marine emblématique des fonds méditerranéens, leur capacité de stockage du carbone est remarquable : 1 km² de posidonies stocke près de trois fois plus de carbone (83 000 tonnes) que la même surface de forêt. Au niveau mondial, cela représente un stock de près de 20 milliards de tonnes emprisonné sur seulement près de 0,2 % de la surface des océans. Là encore, sous réserve que les activités humaines, notamment la plaisance, ne les détruisent pas. Or, tout le problème est là.

Malgré leur rôle important lorsqu'il s'agit de contrer les effets du réchauffement climatique, les zones humides, souvent mal connues, mal comprises voire perçues de façon négative, ont été largement détruites et dégradées ; exposées à des menaces persistantes – pollution, artificialisation, assèchement, surexploitation – elles continuent de disparaître à un rythme alarmant, trois fois plus rapide que pour les forêts. Entre 1970 et 2015, environ 35 % des zones humides de la planète ont disparu et aucune région n'est épargnée. Près

Qu'on soit élu ou simple citoyen, la première étape pour prendre soin des zones humides, c'est de comprendre leur importance et leur rôle.

de deux tiers de la superficie des zones humides françaises ont été détruits depuis le début du XXe siècle. Une récente évaluation nationale portant sur 189 sites humides emblématiques montre que 41 % se sont dégradés entre 2010 et 2020 et que 62 % n'assurent plus les services qu'ils étaient susceptibles de rendre à l'origine. Or il s'agit de sites emblématiques, bien repérés et souvent gérés voire protégés, ce qui en dit long sur l'évolution des milieux humides moins connus ou de plus petite taille.

Bien entendu, l'engagement des décideurs politiques est capital pour assurer la préservation et la gestion durable de ces zones ; quel que soit son niveau (communal, intercommunal, départemental, régional, national) l'élu peut agir en prenant en compte ces milieux dans les documents de planification, à la fois pour les préserver mais aussi pour les « utiliser » comme solutions fondées sur la nature en réponse à de nombreux enjeux du territoire. Mais qu'on soit élu ou simple citoyen, la première étape pour prendre soin des zones humides, c'est de comprendre leur importance et leur rôle. D'où l'intérêt de la Journée mondiale des zones humides, organisée chaque année le 2 février, date anniversaire de la Convention internationale signée en 1971 à Ramsar, en Iran, qui vise à enrayer leur dégradation ou leur disparition, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle et scientifique. Cette journée de sensibilisation se prolonge durant tout le mois de février.

En Corse, les zones humides représentent plus de 33 000 ha répartis sur l'ensemble du territoire. Ces lacs, pozzine, estuaires, lagunes, mares temporaires, mais aussi tourbières (la Corse n'en compte que deux, situées sur le territoire de Moltifao) ainsi que leurs hôtes font l'objet d'études et de suivis au sein de l'Observatoire régional des zones humides de Corse qui est désormais doté de sa propre interface web (orzhc.oec.fr). Pour permettre de mieux appréhender l'importance de ces milieux naturels, l'Office de l'environnement de la Corse coordonne diverses animations, en immersion dans ces milieux dont on ne mesure peut-être pas encore suffisamment l'intérêt. ■ *AN*

Les rendez-vous tout public

En Haute-Corse

Étang de Biguglia, les 5 et 6 février, de 9 heures à 11h30 et de 13h30 à 16 heures : sentiers de découvertes avec la Collectivité de Corse. Visites pédestres encadrées sur les sites de Tombulu biancu (le matin) et de la presqu'île de San Damianu (l'après-midi). Observation et détermination des espèces présentes, grâce aux traces et indices indiquant qui y habite. En raison de la crise sanitaire, l'écomusée ne sera pas ouvert au public.
Réservation obligatoire au 0673673799 ; 10 personnes maxi par demi-journée.

Étang de Palu, le 6 février, de 10h à 12h et de 14h à 16 heures : visite avec la Collectivité de Corse en partenariat avec le Parc naturel régional de Corse. Visite sur la presqu'île, parcours nature avec divers points d'observation ornithologique, rencontre avec l'unique pêcheur de l'étang. Sur réservation uniquement.
Passe sanitaire et masque obligatoires. Chaussures de randonnée et jumelles conseillées (5 km A/R).
Réservation obligatoire, 20 personnes maxi.
Contact : Christine Avignon, christine.avignon@isula. corsica & 0786276407.

En Corse-du-Sud

Sainte-Lucie- de-Porto-Vecchio, le 12 février de 13h30 à 17h30 : découverte des étangs de la commune, balade naturaliste et découverte des oiseaux de Corse (oiseaux d'eau hivernants) avec le Conservatoire d'espaces naturels de Corse en partenariat avec A Scola di zia Peppa, sur l'étang de Pinarellu.
Réservation obligatoire avant le 11 février au 0495327163 ou contact@cen-corse.org. 12 personnes maxi.
Contact : Arnaud Lebret, arnaud.lebret@cen-corse.org, 0673064852.

Porto-Vecchio, le 13 février, de 9h à 13h : petit déj'en compagnie des oiseaux d'eau hivernant sur les marais salants, avec le Conservatoire d'espaces naturels de Corse en partenariat avec Office de l'environnement de la Corse. Découverte de la zone humide du Stabiacciu. 6 sorties nature sur la matinée. Stand Scola pesca e di a natura. Découverte du milieu aquatique et des poissons de Corse. Stand de découverte de l'aphanius de Corse, poisson protégé (capture interdite) fréquentant les eaux douces et saumâtres.
Réservation obligatoire avant le 11 février au 0495327163 ou contact@cen-corse.org. 70 personnes maxi.
Contact : Arnaud Lebret, arnaud.lebret@cen-corse.org & 0673064852.

Site naturel d'Arasu (Zonza), le 19 février, de 9h30 à 14h : visite découverte et ornithologique, avec la Collectivité de Corse, sur le petit sentier aménagé en boucle qui chemine dans les bois, privilégiant la vue sur ce site, propriété du Conservatoire du littoral, géré par la Collectivité de Corse. La sortie sera l'occasion d'observer différents paysages.
Réservation obligatoire avant le 6 février. Contact : Olivier Agostini, 0678412532 & olivier.agostini@isula.corsica

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE
2 Boulevard PAOLI
20200 BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ORIZONTE

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 20 janvier 2022, à BASTIA.
Dénomination : SCI ORIZONTE.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 2, Boulevard Paoli, 20200 Bastia.
Objet : Location de locaux de stockage et de locaux commerciaux ; L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Montant des apports en numéraire : 5000 euros.
Cession de parts et agrément :
Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés..
Gérant : Monsieur MARC NINU, demeurant Palagaccio N°41, 20200 Ville De Pietrabugno. La **société sera immatriculée** au RCS Bastia.

N° 02

MainClean

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Gare d'Aléria
Route d'Antisanti, 20270 Aléria

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 07/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MainClean
Siège : Gare d'Aléria, Route d'Antisanti, 20270 Aléria
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros
Objet : Importation, exportation, location et vente de produits d'hygiène des mains et du corps.
Président : Ivan SANCHES, demeurant 48 avenue du Zoo - Bt B - Les Bellugues - 06700 Saint-Laurent-du-Var
Directeur général : Maxime Patrick Paul Gérard GALLO, demeurant 46 chemin des Casals - Le Phénicia - Entrée D - 06700 Saint-Laurent-du-Var
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

SLO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 6 A, Lieu-dit Ardisson
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 28/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SLO
Siège : 6 A, Lieu-dit Ardisson, 20600 Furiani
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros
Objet : L'acquisition, la propriété, la vente, l'échange, l'apport en société, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers
Gérant : M. Jean-Philippe Debeaudoin, demeurant 52, rte du Cap, 20200 Pietranera
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 04

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE
Parc Georges Besse II
102 Rue Alain Albaric
30035 NIMES CEDEX 1

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 20/01/2022, il a été constitué une **Société Civile d'Exploitation Agricole** présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : LINARELLO Siège :** ANTISANTI (20270), Village. **Durée :** 99 ans. **Objet :** Production d'olives ainsi que toute activité de trans formation et conditionnement des olives et autres productions agricoles, Production de noisettes, d'avocats, de produits maraichers et d'agrumes, Coupe de bois. **Capital :** 36000 euros. **Gérance :** Mme Agnès GRABOWSKI et M. Eric GRABOWSKI, demeurant ensemble à Village, 20270 ANTISANTI. **Cession de parts :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis. La gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/01/2022, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale :
SCI ALDILA INVEST
Forme : Société Civile Immobilière
Capital social : 100 euros
Siège social : Ancone, 20111 Calcatoggio
Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en location de tous biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à cet objet.
Gérant : Alicia, Stéphanie Pauchon demeurant Ancone, 20111 Calcatoggio.
Transmission des parts : La cession des parts est soumise à une clause d'agrément
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, **chaque action** donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 06

Corsica Honey Compagny

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 1000.00 €
Siège social : Chez Daniel ORTU
Stradone - 20140 Moca-Croce

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Moca-Croce du 19 janvier 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
Corsica Honey Compagny.
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.
Siège social : Chez Daniel ORTU - Stradone - 20140 Moca-Croce.
Objet social : Tant en France qu'à l'étranger, achat et vente de produits agricoles, de produits manufacturés et de produits identitaires à l'exclusion des boissons alcoolisées.
Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent directement ou indirectement à celui-ci.
Ces activités peuvent être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1000 Euros.
Président : Monsieur WUATELET Frédéric, demeurant Hameau de Prugna - 20128 Grosseto-Prugna.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALATA en date du 26 janvier 2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **FRAINEAU,**
SIEGE SOCIAL : Hameau de Pietrosella, Alata (Corse)
OBJET : La réparation, le renflouage, la construction, le remorquage, le grutage, le gardiennage, l'entretien, de tous navires de commerce ou de pêche et de tous bateaux de plaisance ainsi que tous ustensiles, agrès, machines, apparaux, moteurs et accessoires pouvant y être incorporés ou non.
L'achat, la vente, la location et la gestion locative, de tous navires de commerce ou de pêche et de tous bateaux de plaisance ainsi que tous ustensiles, agrès, machines, apparaux, moteurs et accessoires pouvant y être incorporés ou non.
La fourniture de toutes prestations de services pouvant être rendues aux professionnels de la mer et aux plaisanciers.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Ludovic FRAINEAU, demeurant Hameau de Pietrosella, ALATA (Corse),
COMMISSAIRES AUX COMPTES :
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président ou le représentant légal.

N° 08

les avocats

B. LEONELLI

Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 27.01.2022, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « **SCI CORBAGHJA** » une **Société Civile Immobilière** ayant pour **objet :** L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.
Le **siège social** est fixé à Lucciana (20290) 12, Lotissement L'Orangeraie.
La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.
Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.
Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.
La société est gérée et administrée par Madame Christelle POGGI et Monsieur Thibaut BOTELLA, demeurant ensemble à BASTIA (20600) 2255, Chemin d'Agliani, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.
La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 09

L'ESCALE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social :
13, Lotissement Arbucetta
Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 12 janvier 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : L'ESCALE
Siège : 13, Lotissement Arbucetta, Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 300,00 euros
Objet : L'achat et la vente de tous véhicules, location de véhicules, VTC, organisation d'événements.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Michelle GARIBALDI, demeurant Résidence Les Lucioles, Bât D, n°42, 4ème étage, 20290 Lucciana
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 10

les avocats

Maître Magali DALMASSO

Avocat

89, Quai des Etats-Unis - 06300 Nice

Suivant acte SSP en date du 10/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **SCI PINNAMORE**
SIEGE : Casaperta - Route de Corte - 20251 Pancheraccia
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
CAPITAL : 1.000 €
OBJET : Acquisition, administration, gestion et vente d'un bien immobilier sis Lieu-dit Alzitone - 20240 GHISONACCIA et plus généralement acquisition, propriété, disposition, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration, gestion de tous biens immobiliers ou droits immobiliers
GERANT : Mme PINNA Marie-Madeleine, demeurant à Casaperta - Route de Corte - 20251 Pancheraccia
CESSION DE PARTS SOCIALES : Cession libre entre associés ; Pour toute autre cession, consentement de la majorité des associés représentant les deux tiers des parts sociales.

Pour avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 janvier 2022, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société : **DARIA**
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Chez Monsieur Lionel DUMAS-PERINI, 31, boulevard Paoli, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Monsieur Lionel DUMAS-PERINI, 31, boulevard Paoli, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
La gérance, Monsieur Lionel DUMAS-PERINI.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP à Bastia du 27/01/22, il a été constitué par des apports en numéraire une Société Civile Immobilière dénommée « **MOJO** », au capital de 100 €, dont le siège social est à PATRIMONIO - Hameau de Santa Maria (20253), pour une durée de 99 ans, ayant pour objet l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, commercial ou professionnel. Monsieur Stéphane MORA demeurant Hameau de Santa Maria - 20253 PATRIMONIO a été désigné gérant pour une durée indéterminée. Les cessions de parts entre associés sont libres. L'agrément des associés est requis dans tous les autres cas à la majorité des ¾.
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

RYCKMAN & ASSOCIÉS
AVOCAT - NOTAIRE
Parc Georges Besse II
102 Rue Alain Albaric
30035 NIMES CEDEX 1

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : **MAJESTIC VILLAS** Siège : Village, 20270 Antisanti. Durée : 99 ans.
Capital : 200.000 euros Objet : Activité de marchand de biens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers soumises à agrément de la collectivité des associés. Président : M. Eric GRABOWSKI, demeurant Village, 20270 Antisanti. Directeurs généraux : Mme Agnès GRABOWSKI, demeurant Village, 20270 Antisanti et la société GRABO Co, société civile au capital de 200.000 euros, sise Village, 20270 Antisanti, 897 838 157 RCS BASTIA réprésentée par M. Eric GRABOWSKI et Mme Agnès GRABOWSKI en qualité de gérants.
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALGAJOLA en date du 21 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
BLANCHISSERIE PRESSING BALAGNE,
SIEGE SOCIAL : 1, Chemin du Cimetière, Algajola (20220)
OBJET : L'activité de blanchisserie, pressing, laverie automatique,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur Mathieu STURLESI, demeurant 1, Chemin du Cimetière, Algajola (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 20 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
CORSE DESINFECTION,
SIEGE SOCIAL : ZI Cantone, Calvi (Corse), C/o SCI R.L Cantone
OBJET : La commercialisation, la location, la vente de machine spécialisée dans la désinfection,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur Mathieu SERRA, demeurant route de Santore, Résidence les Jardins de Cardellu, 20260 Calvi (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 16

JML SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 309, Route du Docteur Jean-Paul De Rocca Serra
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 03/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **JML SERVICES**
Siège : 309, Route du Docteur Jean-Paul De Rocca Serra, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros
Objet : Toutes activités de plomberie : installation, dépannage, rénovation, mise en service, entretien et réparation d'installations sanitaires domestiques ou industriels.
Toutes activités de chauffage. Toutes activités annexes de sous-traitance.
Prestation de services de chauffeur indépendant, de véhicule légers, poids lourds et travaux publics.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean-Michel POURPOINT, demeurant 309, Route du Docteur Jean-Paul De Rocca Serra, Résidence le Genovese, PARATA A2, 20000 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE
carte bleue
SUR PLACE
OU PAR TELEPHONE

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte authentique reçu par Me Edouard NOEL, en date du 28 janvier 2022, à EPINAL.
Dénomination : **LA SCALA.**
Forme : Société Civile.
Objet : La détention et la gestion de tous biens et droits immobiliers
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1.001.000 euros
Cession de parts et agrément :
Les parts sont librement cessibles au profit des descendants des associés toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..
Siège social : 14 boulevard Tino Rossi, Rés. Santa Lina, Bât. G1, 20000 Ajaccio.
Gérant : Monsieur Gérard Pierre Bernard DAVAL, demeurant 14 boulevard Tino Rossi, Rés. Santa Lina, Bât. G1, 20000 Ajaccio
Gérante : Madame Béatrice Marie-Pierre Paulette DAVAL, née GUESDON, demeurant 14 boulevard Tino Rossi, Rés. Santa Lina, Bât. G1, 20000 Ajaccio
La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 24 janvier 2022, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société :
MARIELOU
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel,
- La mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Chez Madame Laurence MONTI, 1887, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.
Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Madame Laurence MONTI, 1887, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention, La gérance,
Madame Laurence MONTI.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 30 janvier 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière :
Dénomination : **Ci campemu 2a**
Siege social : C/O Halewa, Fall 68 route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérante : Daphnée Halewa, Fall Hameau de Nota, Porto-Vecchio
Objet social : L'acquisition, la construction, la location, la prise à bail, la location-vente, la propriété, la copropriété par tous moyens de droits de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, à rénover et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet
Cession des parts sociales soumise à l'agrément des 3/ 4 des voix
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, la gérante.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée :
ALTA CONCIERGERIE
Siège social : 11, Lot A Suarticcia, Mignataja, 20240 Ventiseri
Capital : 100 €
Objet : Conciergerie Gestion de location. Réservation de services Recherche de solutions de garde. Nettoyage de locaux.
Services à la personne.
Président : M. Jean Francois GRANGER, 11, Lot A Suarticcia, Mignataja, 20240 Ventiseri
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 1 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **AGW**
Forme : SAS
Objet : La restauration de type rapide de vente sur place, à emporter y compris avec livraison à domicile.
Siège social : 3 rue Davin, 20000 Ajaccio
Capital : 5000 EUROS. Divisés en 500 parts de 10,00 Euros chacune.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Présidence : Mr Frassati Louis, Jules, Antoine, Dominique demeurant 3 RUE DAVIN, 20000 AJACCIO né le 11/07/1996 à Marseille (13007)
La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 22

SNC CANALE

Société en Nom Collectif
Capital : 10.000 euros
Siège social : 20232 Oletta
RCS Bastia : 525 353 306

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 23 Décembre 2020, reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, Monsieur Charles Nicolas ZUCCARELLI, **a été nommé gérant** de la SNC CANALE, en **remplacement** de Monsieur Jacques Yves BONAVITA et Monsieur Henri ZUCCARELLI, **tous deux démissionnaires de leur fonction de co-gerant** à compter du 23 Décembre 2020.

Pour Avis,
Le gérant.

N° 23

MARE E STAGNU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 125.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Chinu
Route de Calvi - 20217 St-Florent
448 553 693 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01.02.2022, **la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant** Madame Julie BES PIANET SANTINI (épouse PETTINATO), demeurant à 15, Maison Romieu, 20200 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 01.02.2022.

Pour avis,
La Gérance.

N° 24

CORSE CHIMIE INDUSTRIE

SARL au capital de 75.429,79 euros
Siège social : Z.A. Petre Turchine
R.N. 193 - Valrose - 20290 Borgo
345 005 532 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01er/01/2022, **l'associée unique a pris acte de la nomination en qualité de nouveau cogérant** de Monsieur LANFRANCHI, demeurant 13, Lido de la Marana, U Stagnu 51, 20290 BORGO, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2022.

Pour avis,
La Gérance.

N° 25

SA&MI

SARL à Capital Variable
Au capital de 100 €
Siège social : La Mezzanile
20226 Belgodere
901099085 RCS de Bastia

Par AGE du 28/01/2022, **il a été décidé d'accepter la démission de** Mme SAIONI Samantha à compter du 28/01/2022. Mme Marie-Charlotte Missol reste seul gérant de la société.
Mention au RCS de Bastia.

N° 26

A FABRICA ARCHITETTURA

SARL au capital social : 1000 €
Siège social : Résidence le Poséidon 1
20200 Ville di Pietrabugno
830 384 533 R.C.S. Bastia

Les associés, réunis en AG en date du 21/01/2022, **ont décidé de nommer** Madame Manon COULLET, demeurant 1 rue de l'Agent Léon Galy, 13012 Marseille, **aux fonctions de cogérant** de la société, à compter de la même date.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27

COTEAUX DU PALO

EARL capital 7500 euros
Siège : Lieu-dit Piedicervo
20240 Ventiseri
RCS Bastia 809 099 682

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par AGE en date du 3 janvier 2022, au siège social de la société, les associés ont décidé les résolutions suivantes :
1°) Cession parts sociales :
Mme Bourde Laura, a cédé 185 parts sociales numérotées de 381 à 565 à M. Bourde Pierre Paul,
M. Bourde Laurent, a cédé 10 parts sociales numérotées de 741 à 750 à M. Bourde Pierre Paul,
2°) Nomination gérant :
M. Bourde Pierre Paul est nommé Gérant.
M. Bourde Laurent reste co-gérant.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 28

SCI MOLINACCIO

SCI au capital de 1000 euros
La Confina - 20130 Cargèse
RCS Ajaccio 440.329.704

Aux termes d'une délibération en date du 15/01/2022, **la collectivité des associés a décidé de transformer la société** en **Société à Responsabilité Limitée** sans création d'un être moral nouveau, de modifier l'objet social aux activités suivantes : la location de locaux meublés **et de modifier la dénomination sociale** qui devient MOLINACCIO. Corrélativement, les **statuts** ont été modifiés. Madame Chloé DEMONCEAUX épouse MAILLET demeurant en SUISSE - Chemin des Côtes 2 - Renens 1020 **a été nommée gérante de la société** pour une durée illimitée **en remplacement** de Madame Florence DEMONCEAUX.

Pour avis,

N° 29

SASU DE LA RIVIERE

Société par Actions
Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 25, Solenzara
20145 Sari-Solenzara
828 486 761 RCS Ajaccio

L'associé unique a pris les décisions suivantes le 01/11/2021 :
- **de modifier,** à compter du 01/11/2021 **l'objet social** pour l'exploitation de fonds de commerce de camping, locations, mobile-home,
- de modifier en conséquence **l'article 2** des statuts.

*** Ancienne mention :**
L'exploitation de la branche d'activité SNACK (licence petite restauration) à l'enseigne U ROSU MARINU dépendant d'un fonds de commerce de CAMPING SNACK (licence petite restauration) sis exploité à SOLENZARA, rte de Bavella, 20145 SARI-SOLENZARA pour lequel le bailleur est immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 329 973 937.
*** Nouvelle mention :**
L'exploitation de fonds de commerce de camping, locations, mobile-home.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 30

SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'ORTOLO

Société Civile d'Exploitation Agricole
Société Civile
Au capital de 22.867,55 euros
Siège social : Solayata, 20100 Sartene
783 030 687 RCS Ajaccio

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée "**SOCIETE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'ORTOLO**" réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 2021, a décidé :
- **Réduction du capital social de** 22.867,55 euros à 22.714,90 euros par diminution du nombre de parts sociales, au 31/12/2021.
- **Transformation de la SCEA en Groupement Foncier Agricole,** à la date du 01/01/2022.
- **Changement de dénomination au** 01/01/2022.

Nouvelle dénomination : "DE L'ORTOLO".

Pour avis,

N° 31

SAS BERTOLANI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Trajinu
20147 Serriera
799 607 601 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 31/01/2022, Mme Valérie, Francise, Gisèle BERTOLANI, demeurant Porette, Plaine de Saint-Jean, 20117 ECCICA-SUARELLA **a été nommé en qualité de Présidente** en **remplacement** de M. Wilfried SBAFFE, démissionnaire.

Pour avis,
La Présidence.

04 95 32 04 40

N° 32

corse energy

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : Domaine de L'Osari
Bât A - 20230 San-Nicolao
854 033 487 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 28 janvier 2022, **l'actionnaire unique a nommé en qualité de Président** :
M. Vincent VALLENET, demeurant 11, rue de l'Abbé Charles Lair à Brives la Gaillarde (19100) **en remplacement** de Maxime AVETISLAN, démissionnaire.

L'associé unique.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 33

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de vente de sandwichs, de boissons sans alcool à l'enseigne **CROQ VIT,** sis et exploité rue Clémenceau, 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 306 432 279 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1er février 2021, par :
Monsieur **François LUCIANI,** demeurant Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi. Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279.
A : Monsieur **Willy BOUISSOU**, demeurant résidence Agena, rue Albert 1er, 20260 Calvi. Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 900 105 479.
A pris fin d'un commun accord à la date du 15 septembre 2021.

Pour insertion.

N° 34

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date à L'Ile-Rousse du 01/01/2022.
Madame **Simone NANNIPIERI**, demeurant Villa Les Chênes, Lieu-dit Biccali, 20220 Pigna, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 411 861 495 RCS Bastia.
A donné en location-gérance à :
Monsieur **Denis GERALDI**, demeurant Santa Reparata di Balagna, 20220 L'Ile-Rousse et Monsieur **Jean-Dominique SAVELLI**, demeurant Santa Reparata di Balagna, 20220 L'Ile-Rousse, **un fonds de commerce** de Glacier, Salon de thé, débit de boisson licence IV catégorie, pour une **durée ferme de 1 an,** à compter du 01/01/2022 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 35

INSERTION LEGALE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de vente de sandwichs, de boissons sans alcool à l'enseigne **CROQ VIT,** sis et exploité rue Clémenceau, 20260 CALVI, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 306 432 279 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1er janvier 2011, par :
Monsieur **François LUCIANI**, demeurant Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi. Immatriculée au Rcs de Bastia sous le numéro 306 432 279
A : Monsieur **Alain ZILLER**, demeurant Rue Clémenceau, 20260 Calvi. Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510 325 731. **A pris fin d'un commun accord** à la date du 31 DECEMBRE 2020.

Pour insertion.

N° 36

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 31 janvier 2022, la Société **ViTO Corse**, S.A.S au capital de 8.000.000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784 et dont le siège social est situé Tour Franklin - 100 Terrasse BOIELDIEU - 92800 PUTEAUX.
A donné en location gérance :
à la Société **BIANUCCI**, SAS au capital de 500 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 909 684 219, dont le siège social est situé Avenue Jean Zuccarelli, Rond-Point du Fango, 20200 BASTIA,
un fonds de commerce de Station-Service : Vente de carburant au détail et dans le cadre duquel sont également menées des activités accessoires autre que la location de voitures, telles que l'exploitation de boutiques de station-service (produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires) sauf alcool et pain ; prestation de lavage, dépoussiérage, entretien, réparation et autre services techniques liés aux véhicules ; vente au détail de lubrifiant et produits annexes, bouteilles de gaz ; alcool à emporter ; petite restauration, à l'enseigne ViTO sis et exploité Rond-Point du Fango, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA, pour **une durée de 3 ans**, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
A compter du 1er février 2022.

N° 37

INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant sis 13 avenue Napoléon, 20110 PROPRIANO, initialement connu sous le nom commercial et l'enseigne **A RETA DU PESCADORI**, consentie par acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 8 avril 2013 par :
La Société **A RETA**, SARL au capital de 7622 euros, dont le siège est situé 13 avenue Napoléon, 20110 PROPRIANO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 435 244 595, prise en la personne de son gérant.
Au profit de Monsieur **Philippe MARANINCHI**, entrepreneur individuel, inscrit au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 792 563 132, né le 16 janvier 1959 à VILLENEUVE SUR LOT (47), demeurant à PROPRIANO, rue Bonaparte, les Mimosas.
A pris fin le 31 octobre 2021.

Pour insertion,

N° 38

AVIS DE MISE EN LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 1er novembre 2021, Madame **GALEAZZI Martine** domiciliée Route de Sari, 20145 SARI-SOLENZARA, inscrite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio sous le numéro 329 973 937,
A donné en location gérance à :
SAS DE LA RIVIERE, SAS au capital de 10.000 EUROS, dont le siège social est 25 SOLENZARA, 20145 SARI-SOLENZARA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 828486761, **un fonds de commerce** de Camping situé à Route de Bavella, 20145 Sari-Solenzara, connu sous le nom de "**U ROSU MARINU**".
La location-gérance prend effet à compter du 1er novembre 2021 **pour une année** et peut se renouveler d'année en année par tacite prolongation.

Pour avis,

FAX 04 95 32 02 38

N° 39

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Madame **MARIANI Marie Lucie** et Monsieur **GUELFUCCI Ignace-Louis** son époux, ET - Madame **MARIANI Madeleine**, demeurant Santo Pietro Di Venaco 20250.
À Monsieur **Jean-Michel REMITI,** suivant acte sous seing privé en date à 29 décembre 2015 à Santo Pietro Di Venaco,
Du fonds de commerce d'HOTEL RESTAURANT, situé à lieu-dit Nebita connu sous le nom de : "**HOTEL LE TORRENT**",
A pris fin le 31 décembre 2021 par résiliation amiable des Parties.

Pour unique avis signé Jean-Michel REMITI,
Le locataire-gérant.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 40

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
SA Da Costa Paulo (SAS)
47ème rue Division Marocaine
de Montagne - Imm Sedda - Montesoro
20600 Bastia
Activité : Tous travaux de bardage et de couverture de toits
RCS Bastia : B 750 319 857, 2012 B 130
Date de cessation des paiements : 25/01/2022
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 41

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :
DEF Immo (SAS) - Bd Benoite Danesi
Résidence Artois - Bât A
20200 Bastia
Activité : Toutes prestations de service en matière de formation professionnelle relatives à la transaction et gestion immobilière et syndic de copropriété
RCS Bastia : B 492 562 715, 2006 B 414
Date de cessation des paiements : 01/12/2021
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 42

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de la Société :
Yohann Luis Construction (SARL)
Place du Marché Couvert
20230 Poggio-Mezzana
Activité : Tous travaux de maçonnerie
RCS Bastia : B 521 402 701, 2010 B 153
Date de cessation des paiements : 15/10/2021
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 43

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de **Liquidation Judiciaire** à l'égard de :
Entreprise LLucia (SAS)
Hameau de Ficaja
20233 Sisco
Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
RCS Bastia : B 848 152 682, 2019 B 111
RM 2B
Date de cessation des paiements : 01/11/2021
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 44

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Arrêté le Plan de Redressement** de :
Phoenix (SAS)
rue du Port
Lieu-dit La Ville
20217 Saint-Florent
Activité : Restauration traditionnelle
RCS Bastia : B/450 780 952, 2003 B 249
A fixé la durée de ce plan à 10 ans.
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 45

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de **diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans** à l'encontre de :
M. Tolaini Stéphane
Né le 05/02/1973 à Bastia
Domicilié : Les Pleiades - Bât A
20600 Bastia
Gérant de la Société Paillotte (SARL)
Domiciliée : Plage de l'Arinella - 20200 Bastia
Activité : Restaurant - Débit de Boissons
RCS Bastia : B 810 089 532 - 2015 B 135

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 46

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 25/01/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a **Modifié le Plan de Redressement Judiciaire** de la Société :
L'Oru Biancu
I Fratelli Orsini (SAS)
Rés La Vallée
120, Via Santa Laurina
Catéraggio
20270 Aléria
Activité : Boulangerie - Pâtisserie
RCS Bastia : B 818 355 935, 2016 B 108
Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 47

INSERTION LEGALE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 Décembre 2021.
Enregistré au SIE de BASTIA , dossier 202200002122 - ref 2B04P31 2022 A 00082, le 18/01/2022.
Monsieur **Raymond DODDOLI**, demeurant Route de Ville, résidence Pascal Paoli, 20200 Bastia.
A cédé à :
La Société " **PMPA MANGANO** ", SNC au capital de 1000 euros, ayant son siège social Quartier de Toga, Bar de la Paix, 20200 Bastia.
Un fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS (LICENCE 4EME CATEGORIE) et GERANCE DE DEBIT DE TABAC, sis et exploité QUARTIER DE TOGA, 20200 BASTIA, **au prix de** 260.000 euros.
Entrée en jouissance au 18 Décembre 2021.
Pour la validité et la réception les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Me Jean Jacques CANARELLI - Avocat - 3, Rue Cesar Campinchi - 20200 Bastia.

Pour avis,

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale & marketing

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 48

CASAPROTEC

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Mandriolu
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Lieu-dit Mandriolu
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 823 974 183

Aux termes d'une délibération du 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 01/01/2022 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. **Elle a nommé comme liquidateur** Mr LELONG Sylvain, demeurant Résidence Le Genovese - bât. Omigna - Appt 54 - route du Vazzio - 20090 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé lieu-dit Mandriolu, 20167 Sarrola-Carcopino. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 49

CASA JO

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : Immeuble les Platanes
20145 Sari-Solenzara
851 001 636 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2021, l'AGE a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter 30/09/2021 et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-José CORONA, demeurant Fiorino, 20144 Zonza, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le **siège de la liquidation** est fixé Immeuble les Platanes, 20145 Sari-Solenzara.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 50

AUDIT ACCOMPAGNEMENT COMPETITIVITE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 5000 €
Siège social : 1, rue Miss Campbell
BP 106 - 20000 Ajaccio (Corse)
488 603 317 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021 la **dissolution anticipée** de la société à compter du 31 décembre 2021 suivie de sa **mise en liquidation amiable** en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Rémi ROGHE, demeurant à TARBES (Hautes Pyrénées) 25 rue Massey - Banque de France, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le **siège de la liquidation** est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 1 rue MISS CAMPBELL, BP 106.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- La mission des commissaires aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 1er janvier 1900.
- Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 51

U SAMPIERU

SARL au capital de 1.000 euros
Siège : U Rinicciu - 20118 Sagone
483 642 666 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2021 au siège de liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mme Madeleine SANTUCCI (épouse PAOLI), de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 52

SASU POUTET

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 100 €.
Siège social et siège de liquidation :
Lieu-dit U Purtone
Ancien Locaux de la Poste
20213 Castellare Di Casinca
827 967 019 RCS Bastia.

Aux termes d'une décision en date du 25/01/2022 au lieu-dit U Purtone, Ancien Locaux de la Poste, 20213 CASTELLARE DI CASINCA, l'associé unique, M. Jean-Christophe POUTET demeurant lieu dit U Purtone, Ancien Locaux de la Poste, 20213 CASTELLARE DI CASINCA, **liquidateur de la société**, a établi le compte définitif de liquidation et a prononcé la **clôture** de la liquidation.
Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au RCS et **la société sera radiée** dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.

N° 53

ATLANTIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Route de Vico
20160 Vico
809 944 374 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU PRESIDENT ET DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique en date du 19 janvier 2022 :
- M. Hugo PERRUCHOT demeurant Résidence du Parc 4, appartement 36, Sarrola-Carcopino (20167), **a été nommé en qualité de Président** pour une durée illimitée rétroactivement à compter du 24 novembre 2021, en **remplacement** de Monsieur Marc, George PERRUCHOT, décédé le 24 novembre 2021 à Calcatoggio (20111).
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.
- L'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société, et sa **mise sous liquidation amiable** sous le régime conventionnel.
Monsieur Hugo PERRUCHOT, Président de la Société, **a été nommé en qualité de liquidateur**, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le **siège de la liquidation** est fixé Route de Vico, 20160 Vico. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les **actes et pièces** relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La Gérance.

DEPOSEZ
vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 54

U SAMPIERU

SARL au capital de 1.000 euros
Siège : U Rinicciu - 20118 Sagone
483 642 666 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 30/06/2021 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et sa **mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Madeleine SANTUCCI (épouse PAOLI), demeurant U Rinicciu - 20118 SAGONE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé U Rinicciu - 20118 SAGONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55

les avocats
B. LEONELLI
Avocat
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SUPERPRESSING

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : RN 193, (20600) Furiani
R.C.S. : Bastia N° 318 446 564

L'assemblée générale des associés en date du 31 Décembre 2021 a **approuvé** les comptes définitifs de liquidation, **donné** quitus de la gestion et **décharge** du mandat de Monsieur Christian VANDAELE, liquidateur, et constaté la **clôture** de la liquidation.
Les **comptes du liquidateur** ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 56

CASAPROTEC

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Mandriolu
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Lieu-dit Mandriolu
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 823 974 183

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 01/01/2022 au siège de la liquidation a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Mr Sylvain LELONG, demeurant Résidence Le Genovese - bât. Omigna - Appt 54 - route du Vazzio - 20090 Ajaccio de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la **clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la **Société sera radiée** dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 57

AUDIT ACCOMPAGNEMENT COMPETITIVITE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : 1, rue Miss Campbell
BP 106 - 20000 Ajaccio (Corse)
488 603 317 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 1er janvier 2022, après avoir entendu le rapport de Rémi ROGHE, liquidateur, a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et **décharge** de son mandat, et constaté la **clôture** des opérations de liquidation.
- Les **comptes de liquidation** seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 58

Mairie de MERIA - 20287 MERIA

Communauté de Communes du Cap Corse
Tel 04 95 35 42 97/Fax 04 95 31 78 69
mairie.meria@orange.fr

PROCEDURE ABANDON MANIFESTE

Procès-Verbal PROVISOIRE de l'état d'abandon manifeste :
Vu les articles L.2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Nous soussignée Laurence PIAZZA, maire de la commune de MERIA.
Avons constaté le 26 janvier 2022 que l'immeuble situé sur la route principale du village, lieu-dit Cortalina, parcelle E 756 dont les propriétaires sont les héritiers de MARCHINI Michel et de MARCHINI Michel Jean Charles est très délabré.
La base du petit balcon surplombant le trottoir a été supprimée car des chutes de gravats s'y sont produites.
L'intérieur est dans le même état de vétusté que la façade.
Située en cœur de village sur l'axe principal de la commune (rd 135), cet état de délabrement choque aussi le regard.
En effet, la maison mitoyenne a été rénovée, mettant plus encore en évidence l'état de vétusté avancé de cette parcelle.
Au vu de nos constatations des travaux complets de restauration intérieurs et extérieurs s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon qui dure et envisager une utilisation optimale de ce bien.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 26 janvier 2022 à 11 heures et avons signé.

Fait à MERIA le 26/01/2022,
La Maire,
Laurence PIAZZA.

DERNIERES MINUTES

N° 59

SCM GROUPEMENT INFIRMIER AMBROSINI-FLORI PIETRANTONI-SOULIER TAFANELLI-AGOSTINI PERSIANI

Société Civile de Moyens
Au capital de 3500 euros
Siège social : 10, Place Vincetti
20200 Bastia
500 342 043 R.C.S Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 07/01/2022 **a décidé et réalisé une augmentation du capital social de** 500 euros par apports en numéraire.
En conséquence, **l'article 7** des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à Trois mille cinq cents euros (3500 euros).
* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à Quatre mille euros (4000 euros).
Aux termes d'une délibération en date du 17/01/2022, l**a collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant** Madame Marie-Caroline, Frédérique ROSSI, demeurant N28, ALLEE DES PALMIERS, LOTISSEMENT LES COLLINES, 20600 FURIANI, pour une durée illimitée à compter du 17/01/2022.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 60

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 30/12/21, le capital social de la société **LIBRE SERVICE DU PHARE**, SAS au capital de 2.961.855 € sise à SAN GIULIANO 20230 - Alistro, RCS BASTIA 309 718 682, **a été réduit d'une somme** de 137.409 €, **pour être ramené de** 2.961.855 € **à** 2.824.446 € par voie de rachat d'actions.
Formalités au RCS de Bastia.

N° 61

MARLI

SCI au capital de 100 euros
Siège social : 2125, route du Colonel Maurice Bellec, 13540 Puyricard
892 663 774 RCS Aix en Provence

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2022, l'**Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au** Hameau de Lavasina, 20222 Brando à compter du 31 janvier 2022, et de modifier en conséquence **l'article 4** des statuts.
En conséquence, **la Société qui est immatriculée** au RCS d'Aix en Provence fera l'objet **d'une nouvelle immatriculation** au RCS de Bastia. La Société, constituée pour 99 années à compter du 6 janvier 2021, a pour **objet social** : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et toutes autres opérations pouvant s'y rattacher.

Pour avis,

N° 62

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Par jugement en date du 12/01/2022, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la **Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour Insuffisance d'Actif** de : AWT Location
166, Boulevard de Plombières
13014 Marseille 14ème Arrondissement
L'exercice de toutes activités dans le domaine de l'automobile principalement la location par tous moyens courte, moyenne et longue durée de tous véhicules (sans chauffeur) achat et vente de véhicules.
RCS Marseille : 500 298 732 2007/B/3506
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 2013/B/617
Adresse de l'Ets secondaire : Immeuble Marevista - 12, Quai des Martyrs - BP 122 - 20292 Bastia Cedex
Activité : La location courte, moyenne et longue durée véhicules sans chauffeur, achat et vente de véhicules.

N° 63

les avocats

Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 01/12/2021, les associés de la société «**LE SALON**», SARL au capital de 3000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 808 250 559, **ont décidé de transférer le siège social de** «2, rue Fred Scamaroni - 20137 PORTO-VECCHIO» **à** «Quartier La Marine - 20137 PORTO-VECCHIO» à compter rétroactivement du 26 octobre 2021. **L'article 4** des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :
04 95 32 89 92

Par Fax :
04 95 32 02 38

Par courrier :
Immeuble MAREVISTA - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :
1, rue Miot - 20200 Bastia

N° 64

AVIS

Suite à l'AGE du 31/10/2021 de la société **SARL CHJARU DI LUNA**, SARL en liquidation au capital de 7.622 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 482.595.907. dont le siège social Lieu dit Fango à Galéria (20245), et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Jeannette COSTA, les comptes de liquidation ont été **approuvés** et quitus a été **donné** au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La **clôture des comptes de liquidation** a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. **Radiation** au RCS de Bastia.

N° 65

HJC HOLDING

Société Civile
Au capital de 4.069.000,00 €uros
Siège social : 1, rue Dinelli, Ficabruna
20620 Biguglia

Suite à une coquille dans l'attestation de parution en date du 21.01.2022 **concernant le montant du capital social et de l'apport en numéraire**, là où il est noté :
« **Capital social :** 4.065.000,00 constitué comme suit :
Apport numéraire : 1.000,00 euros »,
il convient de lire :
« **Capital social :** 4.069.000,00 constitué comme suit :
Apport numéraire : 5.000,00 euros ».

Pour avis, La Gérance.

N° 66

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-FLORENT en date du 29 janvier 2022, il a été constitué une **Société par Actions Simplifiée** présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SR,
SIEGE SOCIAL : Villa ROSSI, TETTOLA, Route de BASTIA, 20217 SAINT-FLORENT (Haute-Corse)
OBJET :
- Location de tout type de matériels industriels (bâtiment, travaux publics, construction, l'hôtellerie ou l'agriculture)
- Location de voitures de cycles et motocycles, de moteurs et propulseurs marins, de coques de bateaux ; de tout type de véhicules et engins se rapportant à tous domaines d'activités en général ;
- Achat et vente de tout type de matériels et agencements, de propulseurs marins et de coques de bateaux, de tout type de véhicules et engins ; Entretien et la réparation.
- Promenades en mer, pêche en mer ;
- Sorties et mises à l'eau de bateaux.

La réalisation de toutes prestations de services : agencement et d'aménagement intérieur, rénovation et la restauration ; réalisation de tous travaux de bâtiment et de construction ;
- Les activités de marchands de biens ; location de biens immobiliers ;
- Intermédiaire dans toutes activités, agent d'affaires, commissionnaire, courtier.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation
CAPITAL : 3000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque membre** de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Toutes les cessions d'actions à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Jean Claude ROSSI, demeurant Villa ROSSI, TETTOLA, Route de BASTIA, SAINT-FLORENT (Haute-Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 67

T.S.P. IMMO

SCI au capital de 1000 €
2 boulevard Masseria, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 450 020 391

Aux termes du PV d'AGE des associés en date du 13/12/2021, il **a été décidé de nommer** PEGAB INVEST, SARL sis 2 boulevard Masseria, 20000 Ajaccio RCS AJACCIO 818 111 015 **en remplacement** de Monsieur Thierry PERRETTE, démissionnaire.

Pour avis.

N° 68

SARL SODEC

Société à Responsabilité Limitée
(Société à Associé Unique)
Au capital de 1500 euros

Par décision de l'associé unique en date du 31 janvier 2022, il **a été décidé de modifier l'objet social comme suit** :
La déconstruction automobile, le négoce de pièces détachées neuves et d'occasions, le négoce de véhicules, le dépannage et remorquage automobile, la réparation automobile et marine ainsi que l'activité de transport public routier de marchandises.
Mention au RCS d'Ajaccio.

Annonces légales

TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD

votre contact : **Albert TAPIERO**

✆ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

CINÉMA

Festival du cinéma italien de Bastia

Pour cette édition 2022, 24 films sont présentés – dont 12 en compétition officielle – de la comédie au drame en passant par le suspense, le genre historique et même le péplum décliné en dessin animé, avec *Gladiatori di Roma*, encore inédit en France, destiné au jeune public. La sélection met en lumière des « héritiers » qui ont de qui tenir : Cristina Comencini, fille de Luigi, dont le *Tornare* est en compétition ; Silvia Scola, fille d'Ettore, qui signe le scénario de *Il materiale emotivo* de Sergio Castellito et concourt ainsi à la concrétisation d'un projet ébauché par son père ; Pietro Castellito, fils de Sergio, dont on projette *I Predatori*, inédit en France, qui lui a valu le Prix Donatello 2021 du meilleur jeune réalisateur italien ; Alessandro Gassmann, fils de Vittorio, à l'affiche de deux des films en compétition : *Il mio fratello rincorre i dinosauri*, de Stefano Cipani et *Non odiare* de Mauro Mancini. Deux expositions sont présentées dans le péristyle du théâtre municipal : les vues de Bastia du photographe Jean-Charles Marsily et les toiles de Michèle Corotti. L'association Musanostra organise un festival littéraire, le 11 février, à partir de 14 h 30, dans la salle des congrès du théâtre municipal. Elle reçoit Oreste Sacchelli, historien du cinéma, auteur de biographies qui vient de publier *Mes meilleures années*, consacré au réalisateur Marco Tullio Giordana ; et le romancier et scénariste Giacomo Mazzariol, dont le roman *Il mio fratello rincorre i dinosauri* a été adapté au cinéma, pour évoquer le passage de l'écrit à l'écran. L'association Dante Alighieri organise deux conférences dans la salle des congrès du théâtre. Le 5 février, à 16 heures, elle accueille Jacques de Saint Victor, journaliste, docteur en histoire du droit, il sera question de *Naples : du royaume d'Anjou à la Camorra*. Le 12 février, à 16 heures, elle reçoit Marc Lazar, président du Centre d'histoire de l'Institut des sciences politiques de Paris, spécialiste de l'Italie contemporaine pour aborder une question -l'Italie en a-telle fini avec le fascisme ? - à laquelle fait écho le *Non odiare* de Mauro Mancini.

Du 5 au 12 février. Théâtre municipal & cinéma Le studio, Bastia ; cinéma U Paradisu, Furiani. ⓘ 04 95 31 12 72 - 04 95 31 58 86 & www.festivalcineitalienbastia.com

THÉÂTRE

La machine de Turing

Il avait contribué à changer le monde, mais n'avait pas le droit d'en faire état. Il aimait *Blanche-Neige*, la suite de Fibonacci, la course à pied, les pommes et les hommes. Condamné pour « outrage aux bonnes mœurs », il fut sommé de « choisir » entre la prison, où il ne pourrait plus mener ses recherches, et la castration chimique, à laquelle il se résigna. Le 8 juin 1954, sa gouvernante le retrouva mort dans son lit, une pomme partiellement croquée posée sur sa table de chevet. L'autopsie conclut à un suicide au cyanure. Ce n'est qu'en 2013 que la reine Elisabeth II signa un acte royal de clémence, sur proposition du ministre de la Justice Chris Grayling, évoquant une condamnation *« injuste et discriminatoire ».* Aujourd'hui, on se souvient surtout d'Alan Turing comme du mathématicien de génie qui permit, durant la Seconde Guerre mondiale, de déjouer la machine Enigma et contribua ainsi à écourter la guerre. On se souvient aussi que ses travaux préfigurèrent l'informatique, les débats sur l'intelligence artificielle. En 2008, le comédien et dramaturge Benoît Solès découvre, presque par hasard, l'histoire d'Alan Turing et entreprend de chercher à en savoir davantage sur l'inventeur comme sur l'homme, avec l'idée de lui rendre hommage. Sa pièce est une sorte de va et vient entre 1952 lorsque, en allant déclarer un cambriolage, Turing met sans le savoir le doigt dans un engrenage qui lui sera fatal et les années de guerre passées à venir à bout de la cryptanalyse d'Enigma. Jouée pour la première fois en 2018 au festival off d'Avignon, avec Benoît Solès dans le rôle de Turing, *La machine de Turing* est un triomphe et raflera quatre Molières en 2019.

Le 10 février 2022, 20 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargèse. ⓘ 09 62 61 95 14 & www. cargese. corsica

Le 12 février 2022, 21 heures Théâtre de Propriano. ⓘ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

MUSIQUE

Contraversu

Né en 2015, le projet musical Contraversu repose sur la re-création et la ré-interprétation de morceaux issus de la tradition populaire corse mais aussi un mélange des sons et des genres. L'aventure a commencé en duo, avec Tonton (I Cantelli, Corsica sound, Back to lovecraft) et Ziu Micheli (Dopu Cena, Cia Zilimbrina) la formation associant à l'origine chant, violon, guitare et harmonica. Ils ont par la suite été rejoints par le bassiste et chanteur Dumè Tomasi (Quì, GrandDukes), Stefanu Pinelli (mandoline et bouzouki), Marcantò Mucchielli (chant et guitare électrique) et Bruno Vidal (batterie/programmations). Le quintet mêle donc instruments acoustiques traditionnels et instruments électriques, rebattant les cartes et bousculant codes et idées reçues pour donner à réentendre ces morceaux scherzosi ou même carrément grivois, les sortir du « folklorique » pour les faire aller vers le folk-rock. Ils démontrent ainsi que l'essence du rock, ce n'est pas seulement une affaire d'instruments, de sons ou de textes, c'est aussi une manière de *« faire briller la graisse »* pour donner un nouvel éclat à des morceaux qu'on aurait pu croire, un peu trop vite, voués à la poussière.

Le 12 février 2022, 21 heures L'Aghja, Ajaccio. ⓘ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

BUNIFAZZIU

LE PARI DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

Photos Xavier Lorenzi

En 2020, la mairie de Bonifacio lançait un vaste programme de réflexion sur le thème* « penser et construire le Bonifacio de demain »*. Ce projet s'articule autour de plusieurs sujets comme l'environnement et l'objectif zéro plastique par exemple, le tourisme durable ou encore l'économie locale. C'est autour de ce dernier point que s'est tenue une réunion d'information le lundi 24 janvier à l'initiative de l'office du tourisme de la ville

Au cours de cette journée réunissant les différents acteurs socio-économiques de la cité, il a été présenté la charte d'engagement «réseau produit local-nustrale», nouveau label permettant d'identifier agriculteurs, pêcheurs et viticulteurs bonifaciens ainsi que les commerçants, restaurateurs et hôteliers, mettant en avant leurs produits et s'engageant à privilégier, dans le cadre de leurs approvisionnements, les produits bonifaciens. Cette démarche vise à favoriser les circuits courts, et tout ce que cela implique en terme d'environnement ; à valoriser la production locale, et ainsi initier un véritable développement durable et local afin de se rapprocher d'une certaine indépendance alimentaire ainsi qu'un développement économique plus équilibré et équitable. Afin de mettre en place ce réseau, véritable défi face à un monde mondialisé et faisant face à d'autres modèles de développement plus destructeurs mais plus rentables, l'Office du tourisme de Bonifacio est accompagné par des partenaires tels que l'Ademe (agence de la transition écologique), l'Odarc, l'opération Grand site et bien entendu, la mairie de Bonifacio.

Le chantier est d'envergure, cependant, le mot d'ordre «inseme» lancé par Nathalie Buresi et son équipe de l'office du tourisme et Karine Niego de l'Ademe, les initiatrices du projet, semble peu à peu fédérer les énergies. En témoignent l'intérêt des commerçants et producteurs engagés dans cette démarche et présents lors de la dernière réunion comme la richesse des débats.

Plusieurs étapes ont d'ores et déjà été franchies. Des ateliers vont être mis en place dans le but de recenser les capacités de production dans les divers secteurs d'activité et les besoins des hôteliers et restaurateurs.

Par ailleurs, afin de valoriser la démarche et les socioprofessionnels investis, l'office du tourisme a également mis en place une démarche de transparence à travers la signature d'une charte et d'un logo que les commerçants pourront afficher sur leur devanture, permettant ainsi aux clients d'identifier les produits bonifaciens et les commerçants privilégiant la production locale.

Parallèlement, l'office a développé et modernisé son site internet et sa communication, mettant en exergue la démarche «produit local-nustrale».

La mairie s'est également lancée dans un vaste recensement des terrains en friche et sans maître, afin d'avoir la possibilité de les préempter et de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs. Parallèlement, une réunion aura prochainement lieu avec l'ensemble des institutionnels, Odarc, Chambre d'agriculture, Office hydraulique, Safer, afin de répondre à certaines difficultés que peuvent rencontrer les producteurs déjà installés, notamment en matière d'alimentation en eau. Car l'un des constat effectués lors de cette réunion, et que l'on peut généraliser à l'ensemble de la Corse, est que la production locale est largement insuffisante pour répondre à la demande. Et que de ce fait, les exploitations existantes doivent pouvoir se développer tandis que les jeunes agriculteurs doivent pouvoir accéder au foncier et s'installer pour démarrer leur exploitation et ainsi participer à l'augmentation de la production.

D'autres problèmes, tels que le coûts de production, et donc les prix de revente, ont été abordés. Cependant, l'ensemble des participants ont réellement pris conscience de l'ampleur du travail et de l'importance de travailler en commun et en collaboration. Le logo et la charte sont une première pierre. Compte tenu de la motivation et de la passion qui animaient l'ensemble des participants, parions que la démarche sera pérenne et surtout ouvrira la voie à d'autres initiatives de ce genre. Comme l'a dit l'un des participants, *«au delà de Bonifacio, prenons conscience que ce dont on parle aujourd'hui, ce sont deux modes de développements et de vision de la société qui vont s'affronter, deux conceptions de la société corse de demain : un monde plus équitable, plus raisonnable, basé sur le travail et le développement local équitable, solidaire et collectif, sortant de l'assistanat et de la dépendance ; contre des intérêts individuels et un développement ne profitant qu'à quelques uns, ne visant que la spéculation et le profit immédiat».* ■

Xavier LORENZI

**les producteurs bonifaciens signataires de la charte : Marc Cesella et Charlène Melou (maraîchages en permaculture et plantes aromatiques), Fabienne Maestracci (production huile d'olives), Sylvie Adani et Sébastien Duval (éleveurs porcs nustrale et maraîchage), Jean-Baptiste, Philippe et Annie Bellanger (agriculture et maraîchage biologiques), Bastien Bournier (oléiculteur), Christian Zuria (viticulteur), Marie-Noëlle Culioli (élevage ovin et production fromagère), Ghjuvan'Albertini (pêche artisanale durable), l'ensemble de l'association des pêcheurs de Bonifacio, ferme marine de Sant'Amanza et Jean-Simon Dimeglio (mareyeur)*les hôteliers et restaurateurs : camping Pian del fosse, hôtel Santa Teresa, hôtel restaurant «A Cheda», hôtel restaurant «Le Royal», hôtel restaurant «u Capu Biancu», hotel «Roy d'Aragon», restaurants «les 4 vents», «Kissing pigs», «Aria nova», «Ciccio», «Les Terrasses d'Aragon» et «l'O2 mer».*

Quel avenir pour la DSP maritime ?

Quelle forme aura le futur service public maritime qui prendra la mer après dès le 1er janvier 2023 ? C'est afin de faire un point sur les travaux en cours que la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC) a présenté un rapport d'information lors de la session du 28 janvier 2022, alors que Bruxelles a dernièrement remis en question l'existence même de la Délégation de service public (DSP). *« La desserte maritime de la Corse est incontestablement un des enjeux majeurs de ce début de mandature, tout comme elle représente un chantier prioritaire depuis l'arrivée aux responsabilités de la majorité territoriale »*, a introduit Flora Mattei en précisant que pour défendre le système de DSP, des négociations sont en cours avec le gouvernement et la Commission européenne et s'articulent autour de trois points, à commencer par l'acquittement de *« l'héritage douloureux du passé (...) qui a notamment conduit à des condamnations pécuniaires considérables de la CdC »*. Dans ce droit-fil, le deuxième point vise à obtenir la clôture de l'enquête formelle ouverte par la Commission européenne à l'encontre de la DSP 2019-2020, à la demande de la Corsica Ferries. Enfin, il convient également de construire un système de desserte maritime efficace, de qualité, avec un coût maîtrisé, économiquement et socialement vertueux, et intégrant des enjeux de transition écologique et de développement durable, le tout dans un cadre juridiquement sécurisé. Dans cette optique, la présidente de l'OTC a indiqué qu'un point d'honneur a été mis à respecter les principes du droit européen, notamment en appliquant le « Test SNCM » qui prévoit trois étapes pour démontrer l'existence d'un besoin de service public. La première étape de ce test, ouverte du 7 décembre au 7 janvier, est ainsi tout d'abord venue démontrer l'existence d'une demande de la part des résidents et transporteurs corses pour leurs déplacements vers le continent. La seconde étape, lancée le 19 janvier, consiste à interroger les compagnies maritimes desservant la Corse ou souhaitant le faire à compter de 2023, afin de déterminer si l'offre privée peut répondre à la demande identifiée. Une étape qui durera jusqu'au 22 février et dont la finalisation donnera lieu au lancement de la troisième étape : la démonstration que la solution retenue pour répondre au besoin non couvert par l'initiative privée est celle qui porte le moins atteinte au fonctionnement du marché. Un rapport sur le choix du mode de gestion sera par la suite présenté en avril prochain. Le calendrier s'annonce donc aussi serré que les enjeux sont importants. D'autant que la prochaine DSP rebattra les cartes de la desserte de l'île pour les dix ans à venir. ■ *MP*

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Un enjeu majeur pour la desserte maritime de la Corse

La Méditerranée menacée par une autorisation dérogatoire d'enfumage. C'est le cri d'alarme qu'a tenu à pousser le groupe Core in Fronte par la voix de Serena Battestini, lors de la séance de questions orales du 27 janvier 2022. *« Le 24 décembre 2021, les associations U Levante et Le Garde publiaient un dossier qui nous informait que l'État autorise, par un arrêté publié en septembre 2021 (...) l'enfumage en milieu marin jusqu'en 2026, a indiqué la conseillère territoriale. Nous apprenions qu'une compagnie, actuellement délégataire du service public en Corse avait sollicité, en octobre 2021, cette dérogation pour plusieurs de ses navires. Cinq de ses cargos mixtes l'ont depuis d'ailleurs obtenue »*. De facto, elle a demandé à l'Exécutif de préciser son approche et son action en matière de transition environnementale, notamment dans le cadre de la future DSP maritime prévue en 2023. *« La Collectivité de Corse n'a pas participé à la décision qui a amené à accorder cette dérogation »*, a posé en retour la présidente de l'OTC en indiquant avoir saisi le ministère de la Transition écologique *« pour faire toute la lumière »* sur cette dérogation. *« Les compagnies délégataires de la DSP ont déjà opté pour le traitement de fumée qui leur permet d'atteindre depuis 2020 un niveau de rejet de 0,1 % correspondant à la norme SECA qui sera en vigueur en 2025. Elles rejettent des émissions de soufre cinq fois inférieures aux normes en vigueur. Corsica Linea a équipé quatre des cinq navires de DSP, et La Méridionale un de ces deux navires, les autres fonctionnant avec un carburant moins riche en soufre »*, a-t-elle par ailleurs instillé en soulignant que la transition environnementale est *« le plus grand enjeu de la desserte maritime de la Corse pour les 30 prochaines années »*. Précisant encore que la DSP en cours *« a intégré la mise à niveau environnementale et le respect des exigences des règles Marpol »* et que *« l'obligation est faite aux délégataires de s'équiper en scrubbers et en filtres à particules »* elle a conclu : *« Notre politique est de changer le système en profondeur, ce que nous essayons de faire durablement depuis 2015 »*. ■ *MP*

ALIMENTATION EN GAZ DE LA CORSE

La balle dans le camp de l'État

À l'occasion de la première séance de questions orales de 2022, le 27 janvier 2022, Xavier Lacombe, conseiller territorial d'Un Soffiu Novu a interrogé l'Exécutif sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). S'il reconnaît qu'en 2015, la Corse était la première région de France à se doter d'une PPE et que *« la solution validée par l'Assemblée de Corse et par l'État mettait l'île à l'abri sur le plan énergétique pour de nombreuses années »,* il tire aujourd'hui un constat *« différent et accablant »* car, dit-il *« Nous n'avons pas encore de PPE signée alors qu'on nous la promettait au plus tard pour fin 2020. De premier territoire à avoir une PPE en 2015, nous sommes la seule région à ne pas en avoir aujourd'hui ».* Et, renchérit-il *« Quid de la solution gaz naturel qui avait été décidée à grand renfort de communication, de congratulations et d'embrassades ? Aujourd'hui, nous ne savons pas si cette solution est toujours d'actualité. (…)Quand aurons-nous une PPE qui nous permette d'être rassurés sur l'avenir énergétique de la Corse et qui nous garantisse une sécurité d'alimentation électrique à court/moyen et long terme ? (…) Quand saurons-nous si la solution gaz naturel est retenue et dans le cas où elle ne le serait pas, quelle autre solution sera envisagée ? ».* En retour, le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), Julien Paolini, objecte que *« C'est à l'État de choisir la solution technique qui permettra l'approvisionnement en gaz des centrales de Lucciana et du Ricanto. Le projet de révision de la PPE, qui incluait la confirmation de l'alimentation en gaz, vous a été présenté en juillet 2021,* ajoute-t-il dans la foulée. *C'est donc désormais à l'État de lancer l'appel d'offres. Son résultat est incertain aujourd'hui, mais nous ne pouvons pas avancer tant que l'État n'a pas choisi ».* Julien Paolini précise que si l'approvisionnement de Lucciana ne pose a priori pas de problème, c'est celui d'Ajaccio qui est plus problématique. *« Il faudra se concerter avec les élus de l'intercommunalité sur la nécessité d'implanter une barge d'alimentation en gaz dans le Golfe d'Ajaccio »*, livre-t-il encore en annonçant qu'un projet sera présenté au printemps. ■ *MP*

REVENU UNIVERSEL

Son expérimentation en Corse verra-t-elle le jour ?

« La Corse est un territoire particulièrement marqué *par le phénomène de pauvreté et connaît des difficultés économiques et sociales qui ont été considérablement accentuées par la crise liée à la pandémie de Covid-19 ».* C'est avec ce constat que Muriel Fagni, conseillère territoriale de Femu a Corsica, a remis l'expérimentation d'un revenu universel en Corse au centre de l'hémicycle lors de la séance de questions orales. Rappelant qu'une commission ad hoc, chargée de travailler sur les conditions de faisabilité d'un tel dispositif a été mise en place en 2017 à l'initiative de Jean-Guy Talamoni, et qu'un rapport visant positionner la Corse comme territoire d'expérimentation avait été adopté en avril 2020, elle a demandé à l'Exécutif de faire un point d'étape. *« Notre volonté politique constante depuis 2015 a été de placer la question sociale au cœur de notre stratégie et de nos priorités »*, a répondu Gilles Simeoni soulignant que les dépenses sociales représentent le poste budgétaire le plus élevé de la Collectivité de Corse et que *« celui-ci augmente de façon systématique sans ressources corrélative ».* Précisant qu'une consultation extérieure avait été lancée suite au vote d'avril 2020 *« afin d'avoir l'ensemble des données techniques qui permettront à l'Assemblée de Corse d'avoir toutes les informations utiles pour statuer sur le principe d'une expérimentation »*, il indique qu'un rapport en ce sens a été récemment remis à l'Exécutif : *« Ce rapport souligne certaines difficultés. Tout d'abord, l'expérimentation doit nécessairement cohabiter avec des dispositifs légaux de portée nationale. Il n'est pas juridiquement envisageable de porter cette expérimentation sans avoir la validation et la contractualisation juridique avec l'État. Par ailleurs, il s'agit de concevoir un dispositif expérimental qui évite autant que possible les inconvénients attachés aux expérimentations précédentes. Enfin, le dispositif expérimental ne doit générer aucun perdant. Ce dispositif doit également s'accompagner d'une réforme d'ensemble des prestations sociales, mais également de la fiscalité. D'où une redoutable complexité juridique, technique et financière ».* Ajoutant encore que l'Exécutif est en train d'examiner ce document et saisira ensuite l'Assemblée, il annonce : *« Le coût budgétaire pour deux territoires expérimentaux de 5 000 habitants sur une période de 5 ans représente 8 millions d'euros par an, en plus de ce que nous payons actuellement ».* Des éléments dont l'Assemblée de Corse aura à débattre dans les prochains mois pour lancer ou non l'expérimentation. ■ *MP*

CARNETS DE BORD

LE 21 AVRIL, MARION MARÉCHAL ET LES QUERELLES POSTHUMES

par Béatrice HOUCHARD

Le 30 janvier, nous avons rajeuni de vingt ans d'un coup en entendant le superbe lapsus de Christiane Taubira après l'annonce de sa victoire à la « primaire populaire ». Devant ses supporters, peu avant 20 heures, la candidate déclare : *« Merci à vous d'être là, d'avoir œuvré pour que cette Primaire populaire tienne ses promesses, son rang, sa hauteur. Merci d'y croire et merci d'être dès demain la cheville ouvrière d'une possible victoire en avril 2002. »*

Aïe ! Christiane Taubira était bien là, en 2002, mais ce n'était pas pour une victoire. À 20 heures, le 21 avril 2002, la gauche sous le choc, et pas seulement la gauche, découvrait que Jean-Marie Le Pen serait au second tour de l'élection présidentielle face à Jacques Chirac, au détriment de Lionel Jospin : 16,86 % pour Le Pen contre 16,18 % pour Jospin. Entre les deux, un tout petit écart de 194 600 voix. Or Christiane Taubira, arrivant au 1er tour 13e sur 16 candidats (dont sept de gauche), avait récolté 660 447 voix.

Pour Lionel Jospin, même s'il n'en a quasiment plus reparlé, le responsable de la défaite s'appelait Jean-Pierre Chevènement. Pour les socialistes, c'était plutôt Christiane Taubira la fautive, son programme étant plus proche des idées de Lionel Jospin que ne l'était celui de Jean-Pierre Chevènement. Il ne fut pas très difficile, en refaisant l'histoire de cette présidentielle, de découvrir que Christiane Taubira aurait parfaitement pu retirer sa candidature. Des émissaires du PS l'avaient approchée en ce sens. Elle était presque d'accord… à condition que Lionel Jospin le lui demande en personne en décrochant son téléphone. Ce que l'orgueilleux Premier ministre refusa de faire. Il convient d'ajouter que sa mauvaise campagne, axée sur un second tour rêvé face à Jacques Chirac et non sur le premier, était largement à l'origine de l'échec de Lionel Jospin. Sans se réclamer du bon docteur Freud, il faut que Christiane Taubira ait gardé ce 21 avril bien en tête pour faire un tel lapsus vingt ans après.

Ce dimanche 30 janvier, elle n'était pas la seule à nous ramener vingt ans en arrière. Bruno Mégret, candidat lui aussi en 2002 après son départ tonitruant du Front national (2,34 %, et 6 570 voix de plus que Christiane Taubira) venait d'annoncer son soutien sans surprise à Éric Zemmour. Et Jean-Marie Le Pen, qu'on n'entend plus guère, se faisait un plaisir de mettre les pieds dans la bagarre familiale entre sa fille et sa petite-fille pour dire qu'il soutenait Marine Le Pen mais qu'il avait *« de la sympathie »* pour Éric Zemmour. Quand il peut mettre un peu de bazar dans sa famille politique, voire sa famille tout court, le fondateur du Front national ne résiste jamais.

UN PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIÈRE

Quoi qu'on en dise, la politique est un art difficile. Christiane Taubira a certes remporté la « primaire populaire », avec l'appréciation « Bien + » quand Anne Hidalgo, arrivée 5e, a été gratifiée d'un « passable + », ce qui est mieux que si elle avait eu « Passable - ». Mais elle a essuyé le lendemain le refus des candidats « malgré eux » (Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot et Anne Hidalgo) de faire avec elle un pas vers une candidature unique de la gauche. La pression sur la maire de Paris étant très forte, le feuilleton n'est peut-être pas terminé.

De son côté, Marion Maréchal, ex-Le Pen, a raté une rentrée politique qu'elle espérait sans doute tonitruante. Depuis quelques semaines, l'ancienne députée du Vaucluse, en congé de la politique depuis cinq ans, rencontrait des journalistes pour semer quelques petits cailloux sans aller jusqu'à dire jusqu'où ceux-ci mèneraient. Ses interlocuteurs comprenaient qu'elle était tentée de revenir dans la politique active ; qu'elle ne soutiendrait sans doute pas Marine Le Pen, sa tante, dont elle ne partage pas la ligne politique ; qu'elle hésitait à soutenir Éric Zemmour.

Le monde politico-journalistique étant tout petit, ce qu'elle disait aux uns n'est pas resté secret très longtemps pour les autres. Le tout est revenu aux oreilles des auteurs du site Frontpopulaire.com, « bébé » éditorial de Michel Onfray, qui publie le 27 janvier un article assurant qu'elle va rallier la candidature d'Éric Zemmour et faire son retour dans la vie politique. Des proches de Marine Le Pen n'auraient pas été fâchés de raconter que « Marion » reviendrait en politique car l'Institut de sciences sociales, économiques et politiques, qu'elle dirige à Lyon, n'est pas une réussite, et qu'elle souhaiterait

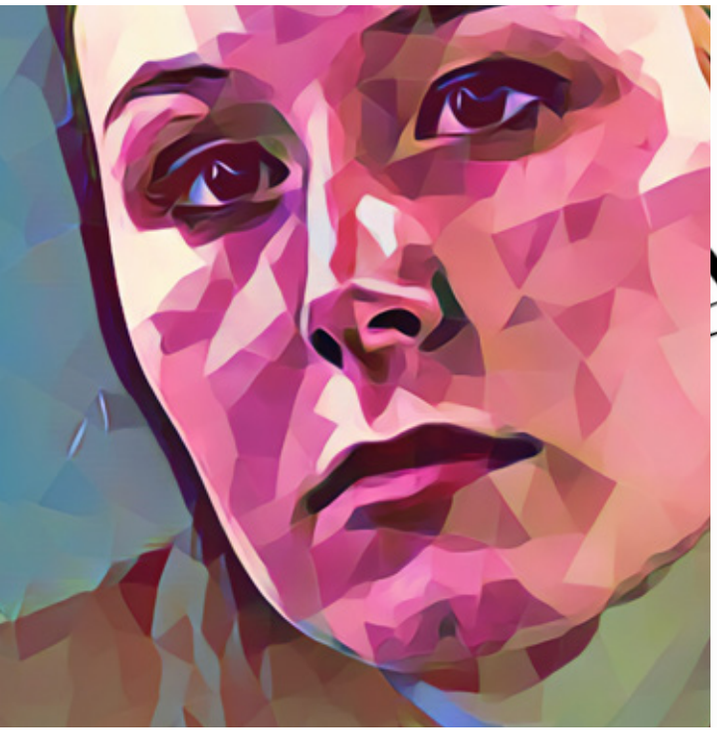

Illustrations d'après photos DR.

redevenir députée. Avec des élections législatives des 12 et 19 juin qui lui posent un autre problème familial : c'est cette semaine-là qu'elle doit accoucher de son deuxième enfant.
Marine Le Pen, qui a pour elle le bénéfice de l'âge et de l'expérience, joue aussitôt la carte de la fidélité familiale. Difficile de savoir si elle en rajoute un peu ou si elle est réellement blessée quand elle déclare sur C News, une demi-larme à l'œil : *« J'ai, avec Marion, une histoire particulière parce que je l'ai élevée avec ma sœur pendant les premières années de sa vie. Donc évidemment c'est brutal, c'est violent, c'est difficile pour moi. »* Toujours est-il que la voilà, une fois de plus, renvoyée au feuilleton des aventures de la famille Le Pen, fait de bruit, de fureur, de ruptures et de réconciliations.
Aux journalistes qui l'ont interrogée ensuite, Marion Maréchal n'a pu que confirmer sans confirmer, démentir sans démentir, un pas en avant, un pas en arrière. *« N'importe quoi ! »* dit-elle à *L'Opinion*. *« Je réfléchis, aucune décision n'est prise »*, confie-t-elle au *Parisien*, ajoutant qu'elle n'a *« pas envie de recréer des fractures familiales »*. Mais, dans *Le Figaro*, elle note *« la cohérence, la vision et la stratégie »* d'Éric Zemmour. Puis elle décide de se taire jusqu'à nouvel ordre, puisqu'elle ne maîtrise plus la situation. Moralité : quand on ne veut pas sortir du bois, on ne parle pas aux journalistes…

QUERELLE POST-MORTEM

La lecture des avis d'obsèques dans la presse écrite est toujours riche d'enseignements. Elle permet de ne pas ignorer la disparition d'une ancienne relation de travail ou d'un ami perdu de vue. Elle confirme qu'on meurt de plus en plus vieux. Elle révèle les crises sanitaires : en août 2003, c'est en découvrant la place occupée par les avis de décès dans la presse régionale qu'on avait pris conscience des ravages de la canicule. En mars-avril 2020, pendant le premier confinement, on y avait lu jour après jour la progression macabre des morts du Covid-19.
Mais les avis d'obsèques sont aussi un très bon indicateur sociologique. Dans le « Carnet » du *Figaro* ou du *Monde*, on trouve encore des femmes qui n'ont pour identité que le prénom et le nom de leur mari, comme si leur propre prénom et leur nom de naissance avaient été enterrés avant elles. Parfois, elles ont quand même droit à la mention « née Untel… » mais en plus petits caractères.
Les avis d'obsèques, qui parlent de « décès », moins souvent de « mort » ou de « rappel à Dieu », sont aussi des mini-biographies. Dans les quotidiens régionaux, on voit en ce moment beaucoup de « Ancien AFN » et encore quelques « Ancien ACPG », avec le numéro du Stalag où ils ont passé la Seconde Guerre mondiale. Des polytechniciens tiennent à ce que l'année de leur promotion soit mentionnée (les énarques sont plus discrets). D'autres avis indiquent un surnom : « dit Tintin », « dite Cocotte », « dit P'tit Louis »… Certains invitent à offrir des fleurs, d'autres suggèrent des dons à une association, généralement médicale. Pendant la pandémie, beaucoup ont mentionné des remerciements « à l'équipe médicale » ou « aux médecins ».
Dans son livre *L'annonce de ma mort est très exagérée* (Éd. du Cherche-Midi), le journaliste Denis Cosnard avait recensé de nombreux exemples, souvent drôles ou émouvants, sans oublier les avis que les morts avaient rédigé de leur vivant, tant il est vrai qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même…
Plus exceptionnellement, on voit des querelles familiales perdurer au-delà de la mort. Il y a quelques jours, dans *Le Figaro*, on a pu lire deux avis d'obsèques pour Évelyne Billetdoux, disparue à 96 ans. Elle était la veuve du dramaturge François Billetdoux et mère de la romancière Raphaëlle Billetdoux. Le premier avis, déposé par celle-ci et Augustin, son fils, donne rendez-vous au cimetière du Montparnasse à Paris, sans messe de funérailles : *« Elle a dit : pas de comédies à l'église, il n'y aura personne ! »*, est-il mentionné dans l'avis de décès. Où on lit aussi ceci : *« De ses deux filles, peu avant de mourir, elle a dit : "Vous étiez ma seule parure". Elle était toute de passion, de ferveur. Elle n'a pas pu aider à la réconciliation. »*
Le lendemain, également dans *Le Figaro,* un autre avis d'obsèques est « signé » Virginie Billetdoux-Chapellier, l'autre fille de la défunte. Il donne rendez-vous au même cimetière à la même heure, mais aussi à une cérémonie religieuse quelques heures plus tôt. On n'ose imaginer l'ambiance à l'heure de l'adieu. ■

Da Fà Casu

TRAVAUX

TUNNEL DE BASTIA

FERMETURE DU 18 FÉVRIER* AU 11 MARS 2022

* À partir de 22 h

Ghjuvemuci di a sarratura di u tunellu per cambià i nostri usi

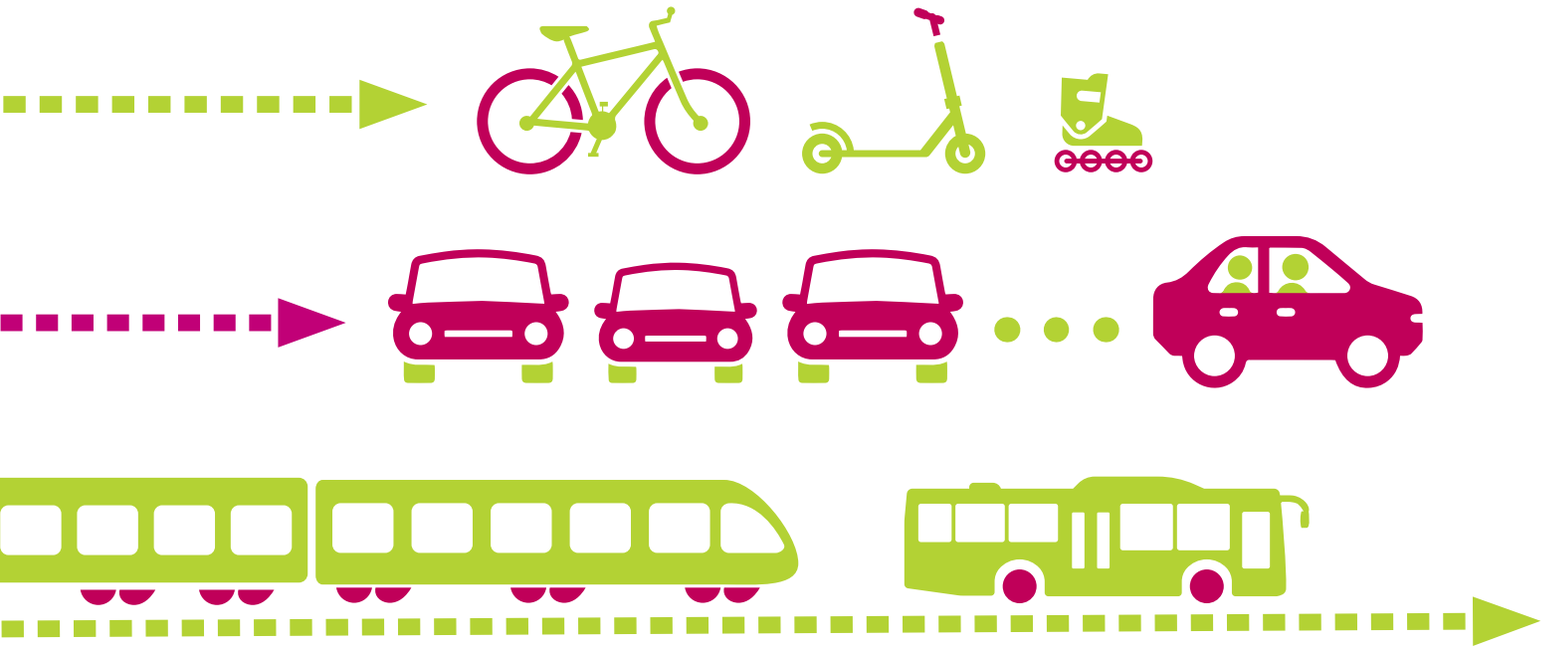

Toutes les infos pour vos déplacements pendant les travaux sur

www.tunnel-bastia.corsica

Les acteurs de la mobilité sur le territoire de Bastia mettent en œuvre pendant ces travaux des solutions alternatives pour améliorer vos déplacements

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

CHEMINS DE FER DE LA CORSE
CAMINI DI FERRU DI A CORSICA

CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bastia
CITÀ DI CULTURA